



Paris, le 7 juin 2017

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

REUNIE LE 7 AVRIL 2017

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Foncière des Murs s'est réunie le 7 avril 2017 à 9 heures 30, Eurosites George V – 28 Avenue George V - 75116 PARIS, sous la présidence de Monsieur Dominique OZANNE, représentant le Gérant Commandité de la Société.

Sur les 83.366.958 actions composant le capital social, actions autodétenues comprises, 68 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant 79.302.150 actions au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire, représentant 79.302.150 droits de vote, soit un quorum de 95,12 %, ont adopté l'ensemble des résolutions présentées en Assemblée Générale Ordinaire.

Sur les 83.366.958 actions composant le capital social, actions autodétenues comprises, 70 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant 79.302.444 actions, au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire, représentant 79.302.444 droits de vote, soit un quorum de 95,13 %, ont adopté l'ensemble des résolutions présentées en Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Dominique Ozanne a procédé aux formalités d'usage d'ouverture de la séance, notamment à la constitution du Bureau composé des représentants des sociétés Foncière des Régions et Cardif Assurance Vie, et à la désignation du secrétaire de l'Assemblée Générale, Monsieur Patrick Bour.

Au cours de la séance, Monsieur Dominique Ozanne, a fait une présentation synthétique du rapport de gestion. Après avoir exposé le positionnement stratégique de la Société, il a commenté l'activité 2016 du Groupe, ses indicateurs ainsi que ses résultats. Puis, après avoir présenté la proposition de distribution d'un dividende, soumise au vote des actionnaires, se décomposant en un dividende ordinaire d'un montant de 1,55 € par action et un dividende exceptionnel (pour lequel les actionnaires bénéficieront d'une option pour un paiement de ce dividende en actions) d'un montant de 1,55 € par action, il a conclu sur les perspectives de la Société.

Monsieur Christophe Kullmann a ensuite commenté les aspects essentiels du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Madame Sophie Duval et Monsieur Gilles Magnan se sont ensuite exprimés au nom du collège des Commissaires aux Comptes sur leurs rapports établis dans le cadre de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2016, ainsi que sur leurs rapports spéciaux émis au titre des résolutions présentées en Assemblée Générale Extraordinaire.

A l'issue de cet exposé, Monsieur Dominique Ozanne a présenté les résolutions sur lesquelles l'Assemblée Générale était appelée à délibérer.

Il a ensuite invité les actionnaires à prendre la parole. La synthèse des débats est présentée ci-après :

Un premier actionnaire souhaiterait des précisions sur la hausse des honoraires des commissaires aux comptes :

La hausse des honoraires des commissaires aux comptes s'explique par les investissements réalisés en 2016 avec notamment une plus grande complexité des structurations juridiques.

Un actionnaire s'interroge sur les contrôles fiscaux en cours :

M. Bour précise que la proposition de rectification en matière de CVAE et a été contestée et que la procédure est en cours auprès de l'administration fiscale et qu'elle pourrait durer plusieurs années.

Un autre actionnaire s'interroge sur l'évolution de la participation de Foncière des Régions au capital de la Société :

M. Kullmann rappelle que Foncière des Régions accompagne le développement de Foncière des Murs depuis ses débuts, l'activité hôtellerie étant une activité clé pour le Groupe Foncière des Régions, et il souligne que l'activité de Foncière des Murs se développe de façon remarquable et qu'à ce jour aucun plan n'est arrêté sur ce sujet.

Un autre actionnaire s'interroge sur le développement à l'international et notamment en Italie :

M. Ozanne indique que le développement international constitue un axe fort de développement de la Société, notamment avec nos partenaires comme B&B, NH, Meininger et Motel One, qui sont intéressés par l'Italie. L'Italie présente une offre moyenne gamme intéressante, nécessitant un vrai travail de structuration du secteur et Foncière des Murs aurait sa place.

Un actionnaire s'interroge sur la détention des portefeuilles Jardiland et Courtepaille :

M. Ozanne précise que ces activités ne sont pas stratégiques pour la Société qui souhaite continuer à se développer dans l'hôtellerie. Foncière des Murs poursuit son travail d'asset management et la sécurisation des cashflow : nous venons de renouveler les baux Jardiland pour une durée de 12 ans.

Un actionnaire souhaiterait connaître la volonté de la Société de se développer dans le domaine des résidences de tourisme :

M. Ozanne précise que ce secteur est en plein développement. Ce secteur présente des taux de rendement bas mais le développement d'hôtels neufs dans le secteur touristique apparaît comme intéressant.

Un autre actionnaire s'interroge sur les relations avec Pierre et Vacances et une éventuelle prise de participation au capital de cette société :

M. Ozanne précise que la Société étudie des développements avec Pierre et Vacances, notamment au regard de l'hôtellerie loisirs, ce qui pourrait nous amener à travailler ensemble sur ces sujets mais aucune prise de participation au capital de la société n'est envisagée.

A la suite de cette session de questions/réponses, Monsieur Dominique Ozanne a soumis au vote des actionnaires les vingt-six résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Toutes ces résolutions présentées par le Gérant ont été approuvées à la majorité requise.

Les résultats des votes sont disponibles sur le site internet de Foncière des Murs à l'adresse suivante : www.foncieredesmurs.fr (rubrique « Finance/Assemblée générale Mixte du 7 avril 2017 »).